

ARRETE N° 375-MFP du 1^{er} décembre 1961 portant intégration dans les cadres du Togo des fonctionnaires des cadres de l'ex-AOF en service au Togo.

Le Ministre de la fonction publique,

Vu l'arrêté n° 104/PM. du 28 mai 1958, définissant les compétences ministérielles en matière d'administration et de gestion des diverses catégories de personnels;

Vu la loi n° 58-66 du 1^{er} décembre 1958 portant statut général des fonctionnaires de la République togolaise;

Vu le décret n° 61-61 du 21 juillet 1961 portant modalités d'application du statut général de la Fonction publique togolaise;

Vu le décret n° 61-62 du 21 juillet 1961 pris en exécution de l'article 21 de la loi n° 58-66 du 1^{er} décembre 1958 et instituant les diverses catégories hiérarchiques de la Fonction publique togolaise, leur organisation en grades ainsi que leurs échelonnements indiciaires;

Vu le décret n° 61-63 du 21 juillet 1961, modifiant le décret n° 61-25 du 16 mars 1961 fixant le nouveau régime de rémunération des fonctionnaires de la République togolaise;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Conformément aux dispositions des articles 45 et 46 du décret n° 61-61 du 21 juillet 1961 et de l'article 8 du décret n° 61-25 du 16 mars 1961, les fonctionnaires appartenant aux cadres communs de l'ex-AOF, en service au Togo sont, en attendant la mise en application des nouveaux statuts particuliers, intégrés ainsi qu'il suit dans les nouvelles catégories hiérarchiques, grades et échelonnements indiciaires institués par le décret n° 61-62 du 21 juillet 1961 :

Nom et Prénoms	Ancien cadre	Nouveau cadre	Indice	Ancienneté conservée
	Grade, classe, échelon	Grade et échelon		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
<i>a) Cadre des Secrétaires d'Administration — Catégorie B</i>				
Sitti Joël Zounda	Secr. ppal 1 ^{er} éch.	Secr. ppal 3 ^e échelon	1.650	2 a
Dosseh André Michel	Secr. 1 ^{er} cl. 3 ^e échelon	Secr. ppal 2 ^e échelon	1.550	1 an
Ekué Godfried	Secr. 1 ^{er} cl. 2 ^e éch.	Secrét. ppal. 1 ^{er} éch. 2 ^e échelon 1-7-62	1.450 1.550	2 a épuisée
Mensah Emmanuel	Secr. 1 ^{er} cl. 2 ^e éch.	Secr. ppal. 1 ^{er} éch.	1.450	1 an
Sivomey Marie	Secr. 1 ^{er} cl. 1 ^{er} éch.	Secrét. 1 ^{er} cl. 3 ^e éch.	1.350	1 an
<i>b) Cadre des Adjts. Administratifs — Catégorie C</i>				
Foadey Théodose	Commis ppal 1 ^{er} éch.	Adjt. adtif ppal 1 ^{er} éch. 2 ^e éch. 1-1-62	900 950	3 a 3 m 1 a 3 m
Ajavon Phestèce	Commis 1 ^{er} cl. 1 ^{er} éch.	Adjd. adtif 1 ^{er} cl. 2 ^e éch. 3 ^e éch. 1-1-62	800 850	2 ans 6 m 6 m
JUSTICE				
<i>Cadre des Greffiers — Catégorie B</i>				
Akibodé Florentin	Greffier ppal 2 ^e éch.	Greffier ppal C E	1.750	1 an 6 m
Johnson Patrice	Greffier 1 ^{er} cl. 3 ^e éch.	Greffier ppal 2 ^e éch.	1.550	1 an 3 m
Johnson W. Zacharie	Greffier 1 ^{er} cl. 1 ^{er} éch.	Greffier 1 ^{er} cl. 3 ^e éch.	1.350	6 m
do Rego Calixte	Greffier 2 ^e cl. 2 ^e éch.	Gref. 2 ^e cl. 4 ^e éch.	1.050	2 a 3 m
Megnassan Hubert	Gref. 2 ^e cl. 4 ^e éch.	Gref. 1 ^{er} cl. 2 ^e éch. 3 ^e éch. 1-7-62	1.250 1.350	1 an 6 m épuisée
POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS				
<i>a) Cadre des Contrôleurs — Catégorie B</i>				
Lorenzo Faustino	Contrôleur 1 ^{er} cl. 3 ^e éch.	Contrôleur ppal 1 ^{er} éch. 2 ^e éch. 1-1-62 3 ^e éch. 1-1-62	1.450 1.550 1.650	4 ans 2 a épuisée
Ahianor Emmanuel	Contrôleur 1 ^{er} cl. 2 ^e éch.	Contrôleur 1 ^{er} cl. 3 ^e éch.	1.350	1 an 4 m
Amenyah Benoît	—	—	1.350	1 an
Gam Hotounou Benoît	Contrôleur 1 ^{er} cl. 1 ^{er} éch.	Contrôleur 1 ^{er} cl. 2 ^e éch. 3 ^e éch. 8-1-62	1.250 1.350	1 a 11 m 23 j épuisée
Amedonou S. Antoine	Contrôleur 2 ^e cl. 2 ^e éch.	Contrôleur 2 ^e cl. 4 ^e éch.	1.050	1 a 2 m
<i>b) Cadre des Agents d'Exploitation — Catégorie C</i>				
Dosseh John Meepice	Agent d'ex. 1 ^{er} cl. 1 ^{er} éch.	Agent d'ex. 1 ^{er} cl. 2 ^e éch.	800	1 an
Donyoh Norbert	Agent d'ex. 2 ^e cl. 2 ^e éch.	Agent d'ex. 2 ^e cl. 3 ^e éch.	650	1 a 2 m

Nom et Prénoms	Ancien cadre	Nouveau cadre	Indice	Ancienneté conservée
	Grade, classe, échelon	Grade et échelon		
<i>c) Cadre des Agents des Installations électromécaniques — Catégorie C</i>				
Mome Howor	Agent IEM. 2 ^e cl. 2 ^e éch.	Agent IEM 2 ^e cl. 3 ^e éch.	650	3 ans
		4 ^e éch. 1-1-62	700	1 an
DOUANES				
<i>a) Cadre des Inspecteurs des Brigades — Catégorie A 2</i>				
Niconé Albert	Capitaine 1 ^{er} échelon	Inspecteur 1 ^{er} cl. 3 ^e éch.	1.700	néant
<i>b) Cadre des Contrôleurs des Brigades — Catégorie B</i>				
Abbey Victor	Adjudant-chef de C E	Contrôleur 1 ^{er} cl. 3 ^e éch.	1.350	6 mois
<i>c) Cadre des Agents de Constatation — Catégorie C</i>				
Sossou Robertus	Agent brev. 1 ^{er} cl. 2 ^e éch.	Agent const. 1 ^{er} cl. 3 ^e éch.	850	2 a
TRAVAUX PUBLICS				
<i>a) Cadre des Ingénieurs Géomètres — Catégorie A 2</i>				
Adama Godfroy	Ing. 2 ^e cl. 4 ^e éch.	Ing. 2 ^e cl. 2 ^e éch.	1.600	1 a 1 m
<i>b) Cadre des Adjts. tech. du Service topographique — Cat. B</i>				
Johnson Jérôme Creppy Parfait	Géom. 1 ^{er} cl. 2 ^e éch. Géom. 1 ^{er} cl. 1 ^{er} éch.	Adj. tech. ppal 1 ^{er} éch.	1.450	1 a
		Adj. tech. 1 ^{er} cl 3 ^e éch	1.350	1 a 6 m
<i>c) Cadre des Adjts. tech. des Travaux publics — Cat. B</i>				
Aguiar Lucas	Ouvrier ppal 2 ^e éch.	Adj. tech. ppal 2 ^e éch.	1.250	1 a
AGRICULTURE				
<i>a) Cadre des Ingénieurs — Cat. A 2</i>				
Agbekponou K. Jérôme Komlan Kouma Lucien Chilloh Eusèbe	Ing. 1 ^{er} cl. 2 ^e éch. — Ing. 1 ^{er} cl. 1 ^{er} éch.	Ing. 1 ^{er} cl. 2 ^e éch.	1.600	1 a
		—	1.600	1 a
		Ing. 1 ^{er} cl. 1 ^{er} éch.	1.500	1 a 6 m
		—	1.600	épuisée
Atsou Kodjo François	—	Ing. 1 ^{er} cl. 2 ^e éch. 1-7-62	1.600	épuisée
		Ing. 1 ^{er} cl. 1 ^{er} éch.	1.500	6 m
<i>b) Cadre des Ingénieurs Adjts. — Catégorie B</i>				
Lawson Laté Samuel Akakpo Léonard Akakpo René	Conduc. 1 ^{er} cl. 3 ^e éch. Conduc. 1 ^{er} cl. 2 ^e éch. —	Ing. adjt. 1 ^{er} cl. 1 ^{er} éch.	1.450	néant
		Ing. adjt. 2 ^e cl. 3 ^e éch.	1.350	2 a
		—	1.350	2 a
<i>c) Cadre des Adjts. techniques de l'Agriculture — Cat C</i>				
Mensah Paul	Aide-cond. ppal. 1 ^{er} éch.	Adj. tech. ppal 1 ^{er} éch.	900	3 ans
		2 ^e éch. 1-1-62	950	1 an
Ahyi Michel Djramédo Blaise	Aide-cond. 2 ^e cl. 3 ^e éch. Aide-cond. 2 ^e cl. 2 ^e éch.	Adj. tech. 2 ^e cl. 4 ^e éch.	700	7 m
		Adj. tech. 2 ^e cl. 3 ^e éch.	650	2 ans 10 m
		4 ^e éch. 1-1-62	700	10 m

Nom et Prénoms	Ancien cadre	Nouveau cadre	Indice	Ancienneté conservée
	Grade, classe, échelon	Grade et échelon		
SANTÉ PUBLIQUE				
<i>Cadre des Agents techniques de la santé — Cat. B</i>				
Adjévi Louis	Agent tech. 2 ^e cl. 3 ^e éch.	Agent tech. 2 ^e cl. 2 ^e éch.	850	néant
Edorh A. Valentin	—	Agent tech. 2 ^e cl. 2 ^e éch. 3 ^e éch. 1-1-62	850 950	2 ans 10 m 10 mois
Belot Florentia	Agent tech. 2 ^e cl. 1 ^{er} éch.	Agent tech. 2 ^e cl. 1 ^{er} éch. 2 ^e éch. 1-1-62	750 850	3 ans 1 an
ENSEIGNEMENT				
a) <i>Cadre des Instituteurs — Catégorie B</i>				
Ayih Frédéric	Instituteur H.C.	Inst. ppal de C. E.	1,750	2 ans 6 m
Ankrah David	Instituteur 1 ^{er} cl.	Inst. ppal de C. E.	1,750	néant
Ekué Véronique	Institutrice 2 ^e cl.	Inst. ppale 3 ^e éch.	1,650	1 an
Sossah Amélia	Institutrice 3 ^e cl.	Inst. ppale 1 ^{er} éch. 2 ^e éch. 1-1-62	1,450 1,550	2 a épuisée
Tsogbé Joseph	Instituteur 3 ^e cl.	Inst. ppal 1 ^{er} éch.	1,450	6 mois
Agbetsiafa Michel	Int. 4 ^e classe	Inst. 1 ^{er} cl. 3 ^e éch.	1,350	néant
Dossou Isidore	Instituteur 5 ^e cl.	Inst. 1 ^{er} 2 ^e éch.	1,250	—
Koumako Jacques	—	—	1,250	—
b) <i>Cadre des Instituteurs Adjts. — Catégorie C</i>				
Kudjoh Hermann	Inst. adjt. 2 ^e cl.	Inst. adjt. 1 ^{er} cl. 2 ^e éch. 3 ^e éch. 1-7-62	950 1,000	1 a 6 m épuisée
Dovi Rosalie	Inst. adjte 2 ^e cl.	Inst. adjte 1 ^{er} cl. 2 ^e éch. 3 ^e éch. 1-7-62	950 1,000	1 a 6 m épuisée
Adjamah Victor	Inst. adjt. 4 ^e cl.	Inst. adjt. 2 ^e cl. 3 ^e éch.	850	1 a + 1 a RSM
Adama A. Antoine	Inst. adjt. 5 ^e classe	Inst. adjt. 2 ^e classe 1 ^{er} éch. 2 ^e échelon 1-7-62	750 800	1 a 6 m épuisée
Agbobly A. Godfroid	—	Inst. adjt. 2 ^e classe 1 ^{er} éch. 2 ^e échelon 1-7-62	750 800	1 a 6 m épuisée
Akakpo Michel	—	Inst. adjt. 2 ^e classe 1 ^{er} éch. 2 ^e échelon 1-7-62	750 800	1 a 6 m épuisée
Awity Samuel	—	Inst. adjt. 2 ^e classe 1 ^{er} éch. 2 ^e échelon 1-7-62	750 800	1 a 6 m épuisée
Kekkeh Henri	—	Inst. adjt. 2 ^e classe 1 ^{er} éch. 2 ^e échelon 1-7-62	750 800	1 a 6 m épuisée
Kloutsé Yao Joseph	—	Inst. adjt. 2 ^e classe 1 ^{er} éch. 2 ^e échelon 1-7-62	750 800	1 a 6 m épuisée
Quadjovie Ferdinand	—	Inst. adjt. 2 ^e classe 1 ^{er} éch. 2 ^e échelon 1-7-62	750 800	1 a 6 m épuisée
Tengué A. Michel	—	Inst. adjt. 2 ^e classe 1 ^{er} éch. 2 ^e échelon 1-7-62	750 800	1 a 6 m épuisée
Zougbedé Michel	—	Inst. adjt. 2 ^e classe 1 ^{er} éch. 2 ^e échelon 1-7-62	750 800	1 a 6 m épuisée
Lawson Charles	—	Inst. adjt. 2 ^e classe 1 ^{er} éch.	750	6 m
Koufouli Pierre	Inst. adjt. 6 ^e classe	Inst. adjt. 3 ^e classe 3 ^e éch. 4 ^e échelon 1-1-62	650 700	4 ans 2 a
Aziangbé Frédéric	—	Inst. adjt. 3 ^e classe 3 ^e éch. 4 ^e échelon 1-1-62	650 700	2 ans épuisée
Eklou Efoé Didier	—	Inst. adjt. 3 ^e classe 3 ^e éch. 4 ^e échelon 1-1-62	650 700	2 a épuisée
Moumouni Mama	—	Inst. adjt. 3 ^e classe 3 ^e éch. 4 ^e échelon 1-1-62	650 700	3 ans 1 an
Nicoué Begla Léon	—	Inst. adjt. 3 ^e classe 3 ^e éch. 4 ^e échelon 1-1-62	650 700	2 ans épuisée
Anyinefa Basile	Inst. adjt. stagiaire	Inst. adjt. 3 ^e cl. 2 ^e éch stag.	600	6 ans
d'Almeida Camille	—	—	600	7 ans

Nom et Prénoms	Ancien cadre	Nouveau cadre	Indice	Ancienneté conservée
	Grade, classe, échelon	Grade et échelon		
Amazo Laurent	Inst. adjt. stagiaire	Inst. adjt. 3 ^e cl. 2 ^e éch stag,	600	5 ans
Agbobly Jean	—	—	600	4 ans
Degbotse Henri	—	—	600	6 ans
Lawson Body Emmanuel	—	—	600	7 ans
Viho Gbedevi Hyacinthe	—	—	600	5 ans
NAVIGATION AÉRIENNE				
a) <i>Cadre des Assistants de la circulation aérienne — Cat. C</i>				
Simons de Fanti Mathias	Assistant ppal. 2 ^e éch.	Assistant ppal. 2 ^e éch.	950	1 a 1 m 12 j
Sopoh Robert	Assistant 1 ^{er} cl. 3 ^e éch.	Assistant ppal. 1 ^{er} éch.	900	néant
Amedegnato Cosme	Assistant 1 ^{er} cl. 2 ^e éch.	Assistant 1 ^{er} cl. 3 ^e éch.	850	2 ans
Wallace Lazare	—	—	850	2 ans
Tepe Martin	Assistant 2 ^e cl. 3 ^e éch.	Assistant 2 ^e 4 ^e éch.	700	1 a 6 m
b) <i>Cadre des Agents spécialisés de la circulation aérienne — Catégorie D</i>				
Lawson John	Commis ord. 3 ^e éch.	Agent spéc. ppal. 3 ^e éch.	630	1 an
Kouglo Tissovi	Commis ord. 1 ^{er} éch.	Agent spéc. 1 ^{er} cl. 3 ^e éch.	510	2 ans
Ahité Aurelien	Commis adjt. 4 ^e éch.	Agent spéc. 1 ^{er} cl. 2 ^e éch.	470	1 an 5 mois
Ephoevi-Ga Godfroy	Commis adjt. 3 ^e éch.	Agent spéc. 1 ^{er} cl. 1 ^{er} éch 2 ^e éch. 1-7-62	430 470	1 an 6 m épuisée

ART. 2. — Les fonctionnaires ainsi reclassés, qui bénéficiaient à la date du 31 décembre 1961 d'une rémunération globale nette supérieure à celle correspondant à leur indice de reclassement, conserveront à titre personnel cette rémunération jusqu'à ce qu'ils atteignent, par le jeu normal de l'avancement, un traitement égal ou supérieur.

ART. 3. — Le présent arrêté qui aura effet pour compter du 1^{er} janvier 1962, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 1^{er} décembre 1961

P. AKOÛÉTÉ.

ARRETE No 376-MFP du 4 décembre 1961 portant reclassement.

Le Ministre de la fonction publique,

Vu l'arrêté n° 104/PM. du 28 mai 1958, définissant les compétences ministérielles en matière d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel;

Vu la loi n° 58-66 du 1^{er} décembre 1958 portant statut général des fonctionnaires de la République togolaise;

Vu le décret n° 61-61 du 21 juillet 1961 portant modalités d'application du statut général de la Fonction publique togolaise;

Vu le décret n° 61-62 du 21 juillet 1961 pris en exécution de l'article 21 de la loi n° 58-66 du 1^{er} décembre 1958 et instituant les diverses catégories hiérarchiques de la Fonction publique togolaise, leur organisation en grades ainsi que leurs échelonnements indiciaires;

Vu le décret n° 61-63 du 21 juillet 1961, modifiant le décret n° 61-25 du 16 mars 1961 fixant le nouveau régime de rémunération des fonctionnaires de la République togolaise;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Conformément aux dispositions des articles 44 et 46 du décret n° 61-61 du 21 juillet 1961 et de l'article 8 du décret n° 61-25 du 16 mars 1961, les fonctionnaires appartenant aux cadres supérieurs de l'enseignement secondaire du Togo sont, en attendant la mise en application des nouveaux statuts particuliers, reclassés ainsi qu'il suit dans les nouvelles catégories hiérarchiques, grades et échelonnements indiciaires institués par le décret n° 61-62 du 21 juillet 1961 :